



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°281 du 23 février 2018

SOMMAIRE

- Rapport de la Conférence Nationale Chercheurs du SNTRS-CGT le 26 janvier 2018
- Le Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)
- Conseil scientifique du CNRS des 22-23 janvier 2018
Compte rendu des élu.e.s du conseil

Rapport de la Conférence Nationale Chercheurs du SNTRS-CGT le 26 janvier 2018

Dur dur pour les salariés. Ce gouvernement est impitoyable avec les salariés, il l'est d'autant plus dur pour les salariés qu'il est généreux avec ceux qui possèdent le capital. D'un côté : suppression de l'impôt sur la fortune qui est transformé en impôt sur la seule fortune immobilière, soit 3,2 milliards d'€ en moins dans les caisses de l'Etat, baisse de l'impôt sur les sociétés. De l'autre : pas de coup de pouce au Smic, augmentation de la CSG qui ne sera nullement compensée pour les retraités, Pour les fonctionnaires : gel du point d'indice, baisse du salaire net par l'augmentation de 0,27% de la retenue pour pension civile (pour l'amener en 2020 au taux de cotisation de 11,10% des salariés du privé) et rétablissement du jour de carence, report d'un an des maigres mesures du PPCR. Au premier janvier, les prix des carburants, du gaz et du timbre augmentent tout comme le forfait hospitalier.

L'INSEE a calculé que les hausses et les baisses de taxes et impôts divers prévus dans le budget 2018 allaient amputer le pouvoir d'achat des ménages de 4,5 milliards d'euros !

On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Ce gouvernement est celui des possédants et il ne s'en cache pas. Les multimillionnaires s'affichent sans complexe.

- Murielle Pénicaud la ministre du travail qui en remet une couche sur la loi El Khomri, va payer 62 millions d'euros d'impôt en moins puisque les produits financiers ne font plus partie de l'assiette de l'ISF. Le total de ses onze comptes courants, produits d'épargne, contrats d'assurance vie, placements financiers atteint 5,9 millions d'euros. Alors que DRH chez Danone suite à un plan de licenciement de cadres qu'elle avait mené qui avait fait remonter le cours de l'action elle avait revendu 52 000 de ses actions empochant ainsi un bonus de 1 129 000 €. Sa présence dans différents CA lui a fait tomber pour l'année 2013 dans sa tirelire 58 000 euros de jeton de présence.
- Nicolas Hulot, le sauveur de la planète et du genre humain promeut un autre mode vie plus économe en ressources. Cela ne l'empêche pas de posséder 9 véhicules dont 6 voitures et un bateau. Son patrimoine est de plus de 7,2 millions d'euros. A ses propriétés et biens mobiliers s'ajoutent sa société Eole qui encaisse les droits d'auteurs et les royalties des produits dérivés Ushuaia dont la valeur qui est estimée à 3,1 millions d'euros ainsi que ses contrats d'assurance-vie et autre produits d'épargne qui atteignent la somme de 1,17 millions d'euros.
- Françoise Nyssen, médaille de bronze du palmarès des multimillionnaires du gouvernement affiche un patrimoine brut de plus de 5,6 millions d'euros dont 600 000 euros de biens mobiliers et 4 millions d'euros pour la valeur de sa maison d'édition. Ancienne patronne de la maison d'Editions Actes Sud. (Elle est très versée dans l'ésotérisme).
- Quatrième exæquo. Florence Parly ministre des armées et Agnès Buzyn ministre de la santé avec un patrimoine de 2 millions d'euros. Florence Parly avant de devenir ministre siégeait dans plusieurs CA de grandes sociétés ce qui lui avait permis de recueillir 139 000 euros de jetons de présence.
- Le premier Ministre Edouard-Philippe et Bruno Lemaire le ministre de la désindustrialisation viennent ensuite avec 1,7 millions d'euros de patrimoine.
- Plusieurs ministres tangentent le million d'euros de patrimoine.

Quel contraste de patrimoine avec tous ceux qui n'ont d'autres ressources pour vivre que leur salaire. Le discours dominant assimile l'intérêt des salariés à des intérêts particuliers dont la satisfaction va à l'encontre de l'intérêt général qui est confondu avec celui des possédants.

Ce gouvernement comme les précédents gère le pays uniquement en faveur du ceux qui détiennent le capital, mais de façon décomplexée, E Macron n'a-t-il pas fêté récemment son anniversaire en louant le château de Chambord.

Que signifie gérer le pays en faveur du capital ? Les richesses créées par le monde du travail doivent répondre aux besoins de développement de la société, mais elles sont de plus en plus détournées pour répondre aux besoins de financement du capital. Alors que le budget de l'Etat tangente les 400 milliards d'euros c'est plus de 200 milliards d'euros, qui sont rétrocédés aux entreprises sous forme d'aide directe ou de crédits d'impôt, ceci sans aucun contrôle sans exigence d'aucune sorte. Que font les grands groupes de cette manne financière ? Afin

d'accroître leurs profits, Ils désertifient les régions en délocalisant leurs activités dans les pays où les salariés sont payés au lance pierre et où les contraintes étatiques sont faibles.

Depuis 2009, le pays a perdu quelques 600 usines. L'industrie manufacturière a perdu 820 000 emplois entre 2000 et 2015 selon l'UJMM soit près d'un quart de ses effectifs et la production industrielle reste sensiblement inférieure à 2007. Ainsi, PSA, Renault, Toyota ont assemblé 2 millions de véhicules en 2016 contre 3 millions en 2007.

Entre 2007 et 2015, les 44 groupes français figurant dans l'étude du cabinet PwC qui a ausculté les dépenses R&D de 1 000 entreprises cotées dans le monde ont réduit leurs investissements de R&D de 20%. Malgré le CIR, ces entreprises n'ont dépensé en 2015 que 8 milliards € en R&D dans notre pays soit 2 milliards de moins qu'en 2007 ! Dans le même temps les dépenses de R&D consenties par les mêmes groupes à l'étranger passent de 10 à 14 milliards et prennent le chemin des USA (28%) de la Chine (13%) de l'Allemagne 8% ou encore de l'Inde 7% La France ne pèse plus que 16 milliards \$ pour les investissements de R&D des grandes entreprises contre 20 milliards il y a 8 ans. Car les investissements des groupes étrangers dans l'hexagone sont eux aussi en recul de 21%. La rétraction de l'industrie manufacturière réduit les besoins de R&D. Et ce n'est pas l'absorption de Technip leader mondial de construction de l'industrie de l'énergie par l'américain FMC, ni l'absorption de la branche énergie d'Alstom par l'Américain Général Electric et l'absorption programmée de la branche transport du même Alstom par son concurrent Siemens qui vont améliorer les choses.

Le journal patronal les Echos notait il y a un an que « Les grands groupes ont cessé depuis belle lurette de croire dans l'Hexagone. Ils se contentent de mettre aux normes l'existant mais se refusent à investir dans les usines ex nihilo préférant placer leur argent dans les régions à plus forte croissance comme l'Asie et les USA ».

Il est évident qu'avec une diminution des capacités de production, une diminution de la R&D du privé, il y a moins besoin de recherche publique et celle-ci doit être de plus en plus ciblée.

La politique d'austérité qui résulte du transfert de plus en plus massif de moyens financiers au capital réduit le marché intérieur et par voie de conséquence réduit les possibilités de profit et renforce la concurrence. Compte tenu de la faiblesse du marché intérieur les entreprises limitent leurs investissements de R&D préférant utiliser leurs profits pour rémunérer le capital.

Cette politique a des effets délétères ainsi

Le déficit commercial continue de se creuser. Il a atteint 5,7 milliards d'euros sur le seul mois de novembre et 59,7 milliards d'euros au cours des 11 premiers mois de l'année 2017. C'est 14 milliards de plus que sur la même période en 2016. La France a toute les chances d'afficher un déficit > 63 milliards en 2017. Les importations de produits manufacturés ont progressé de près de 25 milliards sur les 11 premiers mois de l'année. Les exportations n'ont pas progressé aussi vite. Résultat le solde commercial de produits manufacturés s'est dégradé de 7 milliards en 2016.

Reste que 5 ans après la mise en place du CICE les résultats sont bien minces. Avec le pacte de responsabilité, ce sont près de 40 milliards dont bénéficie chaque année le secteur productif français. Les mesures de F Hollande ont permis d'améliorer de 2,5% la marge des entreprises et de faire grimper que de 0,4% les exportations.

Pour assurer ces investissements l'Etat ne cesse d'emprunter sur les marchés financiers internationaux. Sa dette ne cesse de croître. De 22 % du PIB en 1982, elle est passée à 67% en 2009 pour atteindre fin 2016 98,4% du PIB soit plus de 2100 milliards d'euros.

Pour réduire la dette, il faut réindustrialiser le pays donc assujettir le capital à l'Etat ce n'est évidemment pas la politique suivie par ce gouvernement qui impliquerait un changement de société soit réduire les dépenses de l'Etat et renforcer l'austérité. Cet évidemment ce choix qui est opéré par le gouvernement Macron.

Cette politique n'est pas nouvelle, elle a déjà été entamée avec Sarkozy avec la RGPP et Hollande avec la MAP ainsi qu'avec la création de super régions.

Réduire la dépense publique est le mantra du gouvernement quelles qu'en soient les conséquences sociales.

Un comité d'énarque et de patrons a été mis en place qui doit fournir un rapport en mars sur les nécessaires évolutions de la Fonction publique. Cela s'appelle CAP 22 comité action publique 2022. Le Premier Ministre et le président de la République considère que les propositions faites jusqu'à maintenant par ce comité ne sont pas assez disruptives. 120 000 emplois de fonctionnaires doivent disparaître d'ici 2020. E macron avait fustigé pendant la campagne présidentielle le statut général des fonctionnaires jugé « inadapté » puis fustigé dans une interview au Point du 31 aout les personnels à statut.

Les ministères de leurs côtés planchent déjà sur la question. Leur lettre de mission est claire évaluer quelles missions de leur ministère sont à transférer aux collectivités territoriales, quelles missions sont à abandonner et lesquelles sont à transférer au privé. Il s'agit d'une machine de guerre contre la Fonction publique et les services publics. De son côté La Cour des comptes dans un rapport qui vient d'être publié exhorte l'Etat à se recentrer sur ses missions régaliennes et de contrôle en abandonnant des missions en région.

Les informations fuitées par le Monde et l'Humanité concernant le plan du Ministère de la culture ont révélé des mesures particulièrement violentes. Il n'est question que d'externalisations, départs en retraite, réduction des activités, suppression de services. Il est recommandé d'agir vite pour éviter les complications sociales. Concernant l'audiovisuel pour justifier cette politique, le président de la République l'a traité de « honte de la République »

La recherche bien entendu n'échappe pas à cette reconfiguration de l'appareil d'Etat. Elle a déjà commencé depuis 2006 avec le Pacte pour la recherche, la LRU, et les regroupements territoriaux. Avant d'examiner les regroupements territoriaux regardons la situation de la recherche.

Lors de la présentation du PLF 2018, Frédérique Vidal a annoncé une hausse de 501 millions d'euros pour la recherche dont 87 millions d'euros pour les organismes publics de recherche.

L'augmentation du budget de la Mission Interministérielle pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur de 46 millions d'euros (soit + 0,9 %) concerne essentiellement le financement des faibles mesures salariales du PPCR et sans prise en compte du glissement vieillesse technicité.

La ministre a annoncé une hausse du budget de 25 millions d'euros en faveur des laboratoires de recherche. Cette marge de manœuvre provient de ce qu'il a été décidé d'un taux de mise en réserve hors dépenses de personnel de 3 %. Il ne s'agit donc pas d'un engagement portant sur le projet de loi de finances, mais sur la régulation budgétaire à venir.

Cette somme se répartit comme suit : 20 millions d'euros sont affectés aux organismes de recherche au prorata des effectifs de chercheurs, et 5 millions d'euros ciblés sur les laboratoires en sciences humaines et sociales, selon des modalités de répartition à définir. C'est fifrelinesque.

En réalité, c'est zéro euro d'augmentation des moyens des laboratoires. L'unique gagnant c'est l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dont le seul rôle est de distribuer les crédits sur projets (+134 millions d'euros). De fait, une grande partie de la hausse annoncée pour la recherche est orientée vers l'aéronautique civile (+135 millions d'euros) et notamment Ariane 6, pour les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) et pour résorber en partie les dettes accumulées auprès des organisations internationales de recherche ; dettes évaluées par la Cour des Comptes à près de 216 millions d'euros en 2016

L'annonce de millions en plus pour la recherche n'est qu'un leurre.

Aucune création de poste, L'ANR se voit quant à elle dotée de 30 postes supplémentaires, c'est la seule administration où l'on crée des postes. Le choix du gouvernement est clair : payer du personnel pour gérer l'attribution des financements plutôt que du personnel pour les laboratoires.

Tous statuts et contrats confondus, l'emploi scientifique dans les EPST s'est réduit de 6,3% depuis 2010.

La part des contractuels, hors doctorants, est estimée à 20 % dans les EPST.

L'austérité est telle que le budget du CNRS n'inclut pas les effets du PPCR qui seront financés en cours de route sur une ligne à part. Ce qui donnera lieu à un budget rectificatif. A l'Inserm, le PPCR sera financé en prenant 10 millions sur le fonds de roulement de l'organisme. Le fonds de roulement sera aussi ponctionné de 3,8 millions pour financer les programmes de recherche contre les maladies infectieuses émergentes (Zika, Ebola).

Parlons de l'ANR

Son bilan est calamiteux, son budget a été diminué de moitié. A peine plus de 10% des projets sont financés. La recherche fondamentale est totalement oubliée et le tout est enrobé dans un fonctionnement technocratique illisible. L'ANR a un sens si son financement est un appoint au financement récurrent des laboratoires. Ce qui n'est pas le cas puisque l'ANR a été conçue comme l'instrument de pilotage des laboratoires, instrument de contrainte pour les amener à travailler sur des thèmes de plus en plus finalisés. L'ANR est un des outils de développement de la compétition. Il favorise ceux qui bénéficient d'infrastructures de soutien à la demande de financements. L'ANR tend à amplifier les inégalités de ressources entre laboratoires.

L'ANR soutient l'excellence de la recherche française, et non la recherche française. Car tout le monde ne peut prétendre à l'excellence par définition. L'excellence dont on nous rabat les oreilles n'est jamais définie, car c'est un processus d'exclusion. Une moyenne de 10% de taux de sélection n'améliore pas la recherche française car

c'est une perte considérable de temps et d'énergie des chercheurs qui ont mieux à faire. Mais, ces 10% sont voulus. Il a été calculé qu'en dessous de 25% de taux de réussite, le système d'appel à projets est coûteux et inefficace. Même s'ils sont plus lourds à monter, les projets déposés à l'ERC ont 2,5 fois plus de chance d'être acceptés que ceux présentés à l'ANR. Car l'ERC qui a plus d'argent que l'ANR est moins « stringent » dans ces critères alors que les choix fondamentaux sont les mêmes.

Pour le pouvoir, il n'est pas question que tous les laboratoires aient de l'argent. L'argent doit être donné à ceux et uniquement à ceux qui travaillent sur les thèmes que le pouvoir veut développer.

L'argent va à l'argent. Un des critères d'attribution des fonds à un laboratoire est la capacité à décrocher des contrats. Il y a un lien de causalité entre le fait d'avoir des contrats et le montant des financements récurrents. C'est un système d'exclusion qui marginalise les chercheurs et les laboratoires qui ne répondent pas aux critères d'excellence définis par le pouvoir.

Pour des raisons historiques le système français a bénéficié d'institutions scientifiques qui sont à l'origine des succès de la science française. Institutions pérennes qui pendant des années ont investi dans le développement technologique qui a permis aux scientifiques de mener leur recherche. Grâce à ces organismes les scientifiques ont bénéficié d'une grande liberté de recherche. Or, c'est ce qu'on leur reproche. Les scientifiques doivent comme tous les salariés travailler à la commande. Pour les princes qui nous gouvernent, la recherche française est trop académique trop amont. Il faut forcer les chercheurs à changer de sujets en les privant du financement direct donné par les organismes. Il faut réorienter le système de recherche.

Si le financement quasi exclusif sur projets est un moyen de réorienter le système de recherche, il n'est pas suffisant.

La territorialisation de l'ESR est l'autre outil de la réorientation du système de recherche.

La territorialisation du système de recherche prend appui sur la loi de responsabilité des universités LRU qui a conféré à ces dernières une autonomie de gestion.

En 2007, la loi LRU a profondément modifié la nature des universités. Elle a considérablement renforcé le rôle de leur direction et doté les universités d'une série de compétences budgétaires et de gestion. L'autonomie de gestion qui leur a donné une plus grande capacité de pilotage, était l'étape nécessaire pour engager les universités dans un processus de compétition afin d'attirer « les talents » et les financements.

Jusqu'à la loi LRU l'activité de recherche des universités était très liée à l'enseignement. Depuis elle est mise en avant dans les compétitions et tend à être découplée de l'enseignement de masse.

Depuis le Pacte pour la recherche de 2006 qui a créé l'ANR et l'AERES, devenu l'HCERES, et la LRU, les activités de recherche et de formation sont devenues des produits marchands. Ce qui a conduit à l'introduction de relations marchandes voire commerciales dans le monde de l'ESR et à l'introduction d'un « capitalisme académique » qui s'est accompagné des critères de gestion de l'entreprise privée considérés comme le nec plus ultra de l'efficacité économique. (Benchmark, compétition à tous les étages, primes au mérite, contrôle de gestion...).

Dans la recherche et à l'université, nous sommes passés d'une reconnaissance reposant sur la qualité du travail à une reconnaissance basée sur la capacité à décrocher des contrats transformant les lauriers académiques en subventions, contrats et primes sonnantes et trébuchantes.

Les classements de l'HCERES comme ceux de Shanghai ou autres ont établi une hiérarchie qui est à l'origine d'une compétition entre laboratoires et établissements pour l'obtention des financements.

La recherche, par le classement de Shanghai ou équivalent est devenu un élément essentiel de la compétition que se livrent les établissements d'enseignement supérieur. Les activités de recherche sont devenues un élément de prestige des universités. Elles déterminent le niveau de l'allocation des moyens par le ministère aux universités. De ce fait, les stratégies de recherche des laboratoires des EPST sont intégrées à celles des universités. Les EPST deviennent des agences de moyens des universités

L'ESR depuis 2006 est pris dans un maelström de restructurations qui n'en finissent pas.

La commission Juppé Rocard a accouché du grand emprunt qui est devenu le PIA mis en œuvre par le CGI sous l'autorité du premier ministre. Ceci a eu pour conséquence de marginaliser le MESR dans le pilotage de l'ESR.

Puisque l'ESR doit être au service des entreprises qui de mieux pour la piloter que ceux qui ont la culture de l'entreprise et qui connaissent les rouages de l'Etat. Les présidents d'université, et ceux des EPST ont un défaut majeur ils sont issus du monde académique. C'est ainsi que le CGI a été dirigé par René Ricol (expert-comptable, président d'un groupe d'expertise financière international), Louis Gallois (président du comité de surveillance de PSA Peugeot Citroën) et Louis Schweitzer (président de la privatisation de Renault en 1996, président d'honneur de MEDEF international). Et ceci est logique. L'organisation des universités et des

organismes tend de plus en plus à se rapprocher de celle de l'entreprise privée avec l'élaboration de contrats d'objectifs et de performance, et un poids de plus en plus important de la hiérarchie et de la logique managériale. Les relations entre le MESR et le CGI ont été conflictuelles. Mais c'est le CGI et donc Matignon qui réorganise l'ESR, avec les Labex, les Equipex, les IRT, les Idex et les Isite.

Les Comue qui sont une création ministérielle issues de la loi Fioraso sont appelées à disparaître. Elles ont trois défauts, alors qu'elles associent des écoles d'ingénieurs, leur organisation n'est que le copier-coller du système universitaire et cela les écoles d'ingénieurs n'apprécient pas, en outre si les Comue ont des postes d'administratifs, elles n'ont pas de moyens financiers et enfin elles n'aident en rien à progresser dans les classements du type de Shanghai. A l'inverse, les appels d'offre du PIA apportent des moyens financiers qui sont d'autant plus structurants qu'ils constituent un avantage certain pour être lauréats d'autres appels d'offre. L'argent va à l'argent.

Ce que veut ce gouvernement à travers les appels d'offre Isite et Idex c'est constituer des universités d'un type nouveau (appelées universités cibles dans les projets) qui regrouperont les actuelles universités les écoles d'ingénieurs et les laboratoires des EPST, suivant des règles d'organisation qui leur appartiendra de définir.

Ces universités seront pilotées par le ministère à travers des processus de contractualisation.

Il n'en reste pas moins que le gouvernement se heurte à une contradiction majeure comment amener à créer ces universités en associant des établissements de nature différente qui doivent s'organiser de la façon la plus intégrée possible dans un climat de concurrence généralisée concurrence d'autant plus forte que chacun veut garder la main sur ses moyens.

Pour ce faire le gouvernement a recours aux ordonnances.

L'article 34 du projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » autorise le gouvernement à prendre par ordonnance « les mesures relevant du domaine de la loi destinées à expérimenter de nouvelles formes de rapprochement de regroupement ou de fusion d'établissements d'ESR ». L'expérimentation portera sur

- De nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leur regroupement autre que la Comue ou l'association définies par la Loi Fioraso de 2013
- De nouveaux modes de coordination territoriale dérogeant aux dispositions de cette même loi Fioraso qui définissait un seul établissement comme coordinateur territorial.
- De nouveaux modes d'intégration sous forme d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) regroupant plusieurs établissements d'ESR qui peuvent conserver ou non leur personnalité morale. Ces nouveaux établissements pourront être un EPSCP expérimental soit une Comue expérimentale. La possibilité pour les établissements regroupés de conserver leur personnalité morale leur permet de mettre fin à l'expérimentation en revenant à leur forme d'établissement d'origine.

Il n'est pas évident en droit qu'un établissement doté d'une personnalité juridique puisse être constitué d'établissements gardant chacun leur personnalité juridique.

L'expérimentation sera menée pour une période maximale de 10 ans à compter de la date de publication de l'ordonnance qui devra être prise dans un délai d'un an à partir de la date de publication de la loi. Un an avant le terme des 10 ans l'expérimentation fera l'objet d'une évaluation par l'HCERES.

C'est par le biais des grandes écoles que le pouvoir veut lier les universités et les laboratoires des organismes aux entreprises régionales. Sans préjuger de l'avenir, il apparaît que l'expérimentation va se heurter au statut des grandes écoles et à leurs personnalités juridiques que ces dernières tiennent à préserver.

Sous couvert d'expérimentation c'est le statut et les règles de la fonction publique qui seront contournés : Recrutement des chercheurs et des IT par les universités hors procédures de concours, création de formation de recherche par ces universités, rémunérations individualisées hors de grille FP, obligation d'enseignement pour les chercheurs des EPST

L'austérité budgétaire est un moyen puissant de restructuration. Afin d'obtenir des moyens, des établissements d'enseignement supérieur présentent dans leurs projets d'Idex et d'Isite des enseignements d'une durée de 2 ans dispensés en anglais, disponibles à distance, pour les Bac + 4 et +5 sanctionnés par un DU avec des droits d'inscription de quelques plusieurs milliers d'euros/ an. 50% d'étudiants étrangers sont attendus pour ces enseignements.

Toujours au chapitre des expérimentations, le Ministère planche le contrat de mission, terme plus acceptable par le milieu de la recherche que celui de contrat de chantier. Il faut absolument se débarrasser de la contrainte de la CDIisation. Ce contrat de mission va très vraisemblablement recueillir l'assentiment non seulement d'une partie des directeurs de structure et mais aussi des précaires qui ont entériné la quasi disparition du recrutement sur

statut et que seule la succession sans fin de contrats leur permettrait de vivre en exerçant un métier correspondant à leurs diplômes.

Dans le cadre du PIA3 un appel d'offre de 400 M€ pour des Sociétés Universitaires de Recherche va être lancé. Les SUR seront adossées aux universités. Elles devront :

- Valoriser le patrimoine immobilier (mise à disposition de fonciers ou de bâtiments à des tiers) afin « de développer des activités rentables porteuses de transformation majeur de la gestion des actifs immobiliers universitaires » L'objectif est de s'affranchir d'une logique de subvention qui va à l'encontre de l'autonomie des universités.
- Développer des activités de formation continue. C'est un secteur concurrentiel
- Développer des partenariats avec des entreprises ou associations : construction de plateformes technologiques, d'hôtels d'entreprises ayant une activité de recherche, vente de produits de services issus de la recherche...

C'est une très profonde transformation de l'ESR qui est en cours.

« Le but ultime de la recherche publique n'est plus simplement de produire des connaissances scientifiques mais aussi de promouvoir l'exploitation concrète des avancées qu'elles génèrent. Or cette exploitation dans une économie de marché a une dimension intrinsèquement économique » Comm euro « vers un marché des connaissances » p16 N34 juillet 2002 p 16 RDT info, le magazine d'information sur la recherche européenne publié par la Direction générale de la Commission chargée de la recherche. C'est pourquoi la concurrence devient « le premier principe de la recherche » et le chercheur entrepreneur sa figure emblématique. La réflexion du chercheur doit être orientée vers le marché, la compétitivité et l'application de savoirs et non plus la compréhension des phénomènes. Ce qui le place en contradiction avec les raisons pour lesquelles il a choisi ce métier.

Les chercheurs doivent devenir des managers, des dirigeants de PME. Il est nécessaire qu'ils s'imprègnent de l'idéologie managériale. Ceux qui ne sont pas en capacité de s'imprégner de cette idéologie, n'ont pas leur place dans la compétition. L'entreprise privée est devenue la référence de l'organisation de l'ESR. Comme la compétition est sans fin l'excellence est une asymptote que l'on approche sans cesse sans jamais l'atteindre. Le bon chercheur est celui qui sait récolter les financements qui sait se vendre. Les autres sont des boulets qui gaspillent les ressources. Cette course permanente aux financements dans un contexte de pénurie de moyens génère une atmosphère délétère dans les laboratoires. Les collègues sont en souffrance beaucoup sont en dépression, mais ils n'osent l'avouer. Sous prétexte d'efficacité les nouvelles évaluations n'évaluent que la capacité à s'adapter au système d'évaluation lui-même. Dans la culture managériale il n'y a pas de place pour tous.

L'HCERES est l'autre élément de la tenaille qui enserme les chercheurs et les laboratoires. Il est l'instrument de la restructuration de l'ESR. Son passage offre l'opportunité aux directions d'université et d'organisme de reprofiler les laboratoires en fonction de la stratégie du site qu'elles auront conjointement élaborée. Sa venue génère une tension un mal être dans les laboratoires comme le constate les médecins de prévention. Elle est un outil de normalisation par l'utilisation de référentiels d'évaluation. Il est demandé aux directeurs de laboratoires de procéder à une analyse SWOT acronyme anglais de force faiblesses opportunités menaces. C'est un outil marketing permettant de déterminer les différentes options d'un service d'une entreprise pour accroître sa performance. Que sont-ils en train de faire de la recherche.

Oui la situation est sombre et encore je n'ai pas évoqué la restructuration du corps des CR et nos rémunérations. Nous y reviendrons en détail aujourd'hui. La rémunération est le prix de la Force de travail. Nos rémunérations rapportées à nos qualifications sont les plus faibles de la Fonction publique. Il nous faut donc en déduire que pour notre employeur nos besoins et nos puissances de travail sont très faibles et que nous devons nous contenter de peu compte tenu du travail que nous fournissons. La rémunération exprime pour l'employeur en quelle estime il porte le salarié. Il est évident qu'en ce qui nous concerne, cela relève du mépris. La faiblesse des rémunérations (indiciaire et indemnitaire) couplé au très petit nombre de postes ouverts au concours détourne les jeunes de la profession de chercheurs, comme le montre au CNRS comme à l'Inserm, la baisse du taux de pression au concours CR.

La restructuration du corps des CR consécutif au protocole PPCR que la CGT n'a pas signé se traduit par la disparition de la classe des CR2. La conséquence est évidente, le recul de l'âge de recrutement. Un grand merci au SNCS-FSU qui a accepté la suppression des CR2 en échange de la HC.

Recrutement de plus en plus tardif, salaires misérables, nombre ridicule de postes au concours, soyons clair : la profession de chercheurs à temps plein à terme est en danger. Elle est d'autant plus en danger que le métier devient moins intéressant.

Alors comment faire ? Faut-il se résigner et négocier le poids des chaînes ?

La profession a quelques difficultés à passer d'une culture de cogestion qui a été celle du syndicalisme historique des EPST à une culture de lutte. Ce d'autant que le climat général incite plus à la résignation qu'à l'action. C'est une phase difficile du mouvement de lutte.

Il nous faut rester coller sur tous les problèmes que vivent les chercheurs et sur lesquels ne viennent pas les autres syndicats. Notamment sur la rémunération le pouvoir d'achat, car le côté ludique du métier à disparu qui justifiait tant pour certains que l'on ne s'occupe pas des salaires. Il faut aussi revenir sur les conditions de travail, l'exercice du métier, la souffrance au travail. Il faut que les collègues s'expriment.

Pour cela, il faut que l'information circule. Elle ne doit pas que venir d'en haut. Elle doit aussi venir des chercheurs syndiqués travaillant dans les laboratoires.

Les élections au CS et aux CSI du CNRS se profilent. Elles auront lieu avant les vacances d'été. A la fin de l'année, auront lieu les élections de représentativité dans la FP, c'est à dire au Comité Technique du Ministère, aux Comités techniques de chacun de nos établissements ainsi qu'aux CAP.

Il nous faudra trouver des candidats et surtout mener campagne pour que les chercheurs votent CGT. Mener campagne c'est maintenant. C'est à dire que le SNTRS via le secteur chercheur s'exprime en direction des collègues sur tous les problèmes que nous allons évoquer aujourd'hui.

Gilles Mercier

Le Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)

Quel sens pour la notion d'évaluation dans les métiers scientifiques ? Elle en est consubstantielle : nous sommes tour à tour évaluateurs et évalués, que ce soit en devenant *peer reviewers* pour des revues ou des projets, en faisant notre bilan au moment de remplir les dossiers de carrière ou les fiches FIBAC/CRAC ou VariSHS, en soumettant des travaux à des colloques/journées d'étude, en encadrant nos étudiants etc. L'évaluation ne nous est point étrangère ni redoutée. Mais elle a été pervertie : au service d'une concurrence qui remplace la nécessaire émulation, on a créé des machines évaluatrices, les « agences », asséché la controverse scientifique, bureaucratisé et caporalisé les procédures. Entre les mains de « divinités comptables », l'évaluation n'accomplit plus son objectif d'améliorer le travail et d'impulser la nouveauté.

« Tyrannique » ou « folle », cette évaluation de plus en plus quantitative qui rassure ceux qui la font mais déstabilise la communauté, s'est cantonnée avec le temps à mesurer des « produits » ou des « taux de producteurs », à mettre des notes, à classer, et, en dernier ressort, à infantiliser les évalués en les intimidant. La création de l'AERES (*agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur*) obéissait à cet objectif, tout en marginalisant les instances d'évaluation légitimes, sous prétexte de leurs pratiques « endogames ».

Nous allons suivre trois axes pour cette présentation : tout d'abord, la transition entre AERES et HCERES (aujourd'hui Hcéres), pour voir ce qui a changé ; ensuite, nous décrirons ce que fait le Hcéres en France et à l'étranger, pour comprendre comment il a étoffé son activité ; enfin, nous suivrons l'historique d'une défaite, à savoir comment s'est effectuée la participation (obligatoire désormais) des IT aux comités de visite des UMR. Cette dernière partie prendra en compte également la réalité actuelle et esquissera des pistes pour l'avenir.

De l'AERES au HCERES/Hcéres

Agence vs « haut conseil », le changement de nom n'est pas anodin : ce Haut conseil a comme mission de valider les procédures d'évaluation conduite par d'autres (en plus bien sûr de conduire les siennes), il n'a donc plus d'exclusivité. En effet, faisant mine d'écouter les nombreuses plaintes de la communauté contre l'AERES (formulées entre autres au moment des Assises organisées par le gouvernement Hollande), le nouveau ministère, suite au rapport confié à Denise Pumain et Frédéric Dardel¹, a créé le HCERES et amélioré un peu les choses, sans radicalité. Le décret date de novembre 2014, mais la création effective de décembre 2015 (entre-temps, Thierry Mandon avait remplacé Geneviève Fioraso). Le HCERES est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale propre, et sans voter son budget (le premier budget sera voté en mars 2018). Son personnel est en grande partie détaché du ministère.

Les changements :

- suppression des notes, décriées unanimement par la communauté
- suppression des classements des laboratoires en A, B, C : la vraie mission de l'AERES était l'écroulement, mais cela n'a pas réussi dans les faits, car les comités « classaient trop de labos en A », selon certains qui auraient bien voulu en éliminer. La suppression des classements met fin à cette absurdité.
- Pas de publicité du rapport d'évaluation dans son intégralité : il est destiné aux évalués et à leur tutelle, non au public. Un résumé exécutif destiné à être publié sur le site internet du laboratoire en est issu. On met ainsi fin au « concours de beauté » ou « grand marché » des laboratoires et à ses effets pervers².

¹ Denise Pumain est professeure de géographie à Paris 1 (UMR8504, Géographie-cités). Frédéric Dardel est président de Paris-Descartes. Le rapport a été rendu en 2014. Le SNTRS les a rencontrés à sa demande, leur a présenté sa vision de l'évaluation et du rôle des instances scientifiques marginalisées par l'AERES, ainsi que de la nécessité absolue que les IT soient membres à qualité des comités de visite. Nous leur avons vanté les mérites des élus C pour cette tâche. Le compte rendu de cette rencontre a été diffusé aux adhérents et est toujours disponible.

² Le SNTRS était favorable à cette mesure, nous l'avions clairement dit lors de notre rencontre avec Pumain et Dardel. Denise Pumain nous avait alors expliqué que la publicité in extenso du rapport était une bonne chose, car « elle servirait aux futurs étudiants ou

- Chaque comité de visite doit obligatoirement compter un IT parmi ses membres. L'IT devient ainsi un membre de plein droit du comité, participant à toutes les phases de la visite et à la rédaction du rapport. Le biais ici, qui sera traité dans la 3^e partie, est que l'IT n'est pas forcément un.e élu.e, car le Hcéres a voulu constituer un « vivier » IT, comme il en a constitué pour les chercheurs et EC. L'IT membre du comité est désigné comme « expert » et est indemnisé.
- Le « vivier » des délégué.e.s scientifiques, désormais appelé.e.s « conseiller.e.s » a été renouvelé, leur formation aussi. Certaines personnes ont été écartées, suite à des plaintes répétées des évalués. Un effort de féminisation a été fait, mais pas encore de parité. Cependant, trop d'émérites sont recruté.e.s pour cette fonction « sensible ». Mais comme il n'y a aucun besoin de payer une compensation pour les décharges accordées à ces collègues par leur établissement d'origine, le Hcéres réalise ainsi de substantielles économies.³
- Le rapport est sous la responsabilité du comité de visite qui le rédige, coordonné par son/sa président.e. Il n'y a plus de « réunions d'harmonisation » des rapports, puisqu'il n'y a plus de notes. Cela ne garantit pas bien sûr une totale indépendance du comité, mais est déjà une amélioration importante.
- Une commission de recours a été mise en place, pour instruire les plaintes des évalués. Ces plaintes sont très peu nombreuses : il semblerait que les comités acceptent de modifier leurs rapports si les évalués demandent des corrections.
- Le HCERES a désormais son conseil, baptisé « collège », où, selon le décret, tout le monde est représenté, y compris les instances des organismes (CoNRS, CSS Inserm, équivalent INRIA, CNU), les étudiants (2 sièges, Unef et Fage), les organismes ès qualité (Rémi Mosseri a été nommé par Fuchs pour représenter le CNRS) et les agences d'évaluation⁴ étrangères (3 sièges, Belgique, Espagne, Suisse, cette dernière remplacée par la Grande-Bretagne suite à sa démission car la représentante a changé de fonction). Le CoNRS a 3 sièges pour 3 de ses élu.e.s, dont 1 devait obligatoirement être occupée par un.e IT. Le SNTRS l'occupe depuis le début, suite à un accord intersyndical avec le SNCS-FSU. La décision d'y siéger a été débattue par deux fois au BN du syndicat : au moment de présenter une candidature, et au moment du changement de mandat du CoNRS. Elle a fait - et fait encore - l'objet de contestations, et a été prise à la majorité.

Ce que fait le Hcéres

En tant que membre de l'ENQA, inscrit à l'EQAR, le Hcéres a pour première et principale mission « l'assurance qualité » pour les établissements universitaires : il doit évaluer leur conformité avec les *ESG (European standards and Guidelines)*⁵. Ces lignes directrices européennes ne concernent pas les unités de recherche : lors de l'évaluation du Hcéres par l'ENQA, le comité de visite a noté dans son rapport qu'il ne prendra pas en compte les activités du Hcéres concernant l'évaluation de la recherche, car ce n'est pas le domaine de l'ENQA. Par ailleurs, les ESG ne sont pas des « critères d'évaluation », mais des règles d'assurance qualité, c'est-à-dire un cadre général : assurance qualité « interne » et « externe », ainsi que « règles pour les agences d'assurance qualité ». Au conseil du Hcéres, lors de la discussion sur son logo et charte graphique (changés pour ne plus rappeler

personnels en les informant du travail fait dans ce labo ». Mais le résumé exécutif suffit à informer. Le but de la « totale transparence » du rapport n'était pas purement informatif.

³ En séance du conseil, le représentant du CNRS Rémi Mosseri, et moi-même, avons émis des critiques qui n'ont rien à voir avec un jugement de valeur contre les retraités : plusieurs d'entre eux ont eu des fonctions de direction et exercent encore une autorité morale sur les structures et la communauté, ce n'est pas neutre ; de plus, il est difficile d'être au courant des évolutions complexes de la vie scientifique, les choses bougent beaucoup ; enfin, un.e retraité.e a un certain détachement envers les conditions de travail des personnels en activité. Ces critiques ont été balayées par le président Cosnard, et par le responsable de l'évaluation des unités de recherche, Pierre Glaudes.

⁴ Il s'agit en fait des agences d'assurance qualité et non « évaluation » : dans l'espace européen, ces agences font partie de l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) et sont inscrites à l'EQAR (*European Quality Assurance Register for Higher Education*). Cette distinction a son sens, comme nous le verrons.

⁵ Ces standards <http://www.engq.eu/index.php/home/esg/> ont été révisés en 2015 (première version en 2005), avec la participation de l'IE (Internationale de l'éducation). Lors des réunions du HERSC (*Higher education and research standing committee*), où le SNTRS représente la FERC, ces standards ont été débattus. Le HERSC a désormais une représentante à l'ENQA, dont les responsables viennent régulièrement faire des exposés et être interpellés par nous, représentants des syndicats de l'ESR des pays européens. La FLC-CGIL (*Federazione dei lavoratori della conoscenza-Confederazione generale italiana del lavoro*) a produit une analyse assez semblable à la nôtre de leur propre agence d'assurance qualité devenue agence d'évaluation et, in fine, de prescription, car elle a l'oreille du ministère. Le texte (en anglais) est diffusable sur demande.

l'AERES), nous avons constaté que la traduction anglaise du mot « évaluation » ne renvoyait pas à son sens français, mais seulement à « l'évaluation » des enseignants par leurs étudiants pratiquée dans le monde anglo-saxon.

Le Hcéres a intégré l'OST (Observatoire des sciences et des techniques, dont la mission est de faire des études surtout statistiques et de produire des indicateurs utiles à l'évaluation), qui était indépendant du temps de l'AERES et est maintenant un département du Haut conseil, mais piloté par son propre COS et présidé par Jacques Mairesse, inspecteur honoraire de l'INSEE. Parmi ses membres, nous trouvons Yves Gingras, professeur à l'UQAM (Université du Québec à Montréal), dont la réflexion critique et originale sur l'évaluation est appréciée dans la communauté et qui ne fait pas partie de la bureaucratie ambiante.

Récemment, nous avons voté la création de l'OFIS (Office français d'intégrité scientifique), suite au rapport du professeur Pierre Corvol qui est venu le présenter au conseil en juin 2016. L'OFIS est présidé par Olivier Le Gall (DR INRA), lui aussi venu débattre avec le conseil du Hcéres. (20.03.2017). La création de l'OFIS a été considérée par tous comme positive et répondant à un réel besoin, au moment où l'on découvre de nombreux cas de fraudes, plagiat, faux etc. Les racines profondes des fraudes sont à chercher à la pression bibliométrique et à la course aux financements sur projet, nécessaires voire vitaux en temps d'austérité budgétaire. Or sous prétexte de ne pas vouloir « multiplier les autorités administratives indépendantes » (en fait, pour des raisons d'économies), le fait de faire de l'OFIS un département du Hcéres n'a pas convaincu : quelques membres du conseil ont émis des doutes sur sa réelle indépendance.

En France, le Hcéres est chargé d'évaluer les « coordinations territoriales » sous toutes leurs formes : Comue, fusions, associations. Pour ce faire, un référentiel a été mis en débat au conseil. Ayant comme principale obsession la conformité à la « stratégie de site », un dispositif d'évaluation « en V » a été conçu, présenté comme le dernier cri de l'efficacité, mais qui est en fait un processus complexe et bureaucratique à outrance : on commence par la structure générale (p.ex. la Comue), on descend peu à peu jusqu'aux unités (p.ex. les UMR ou EA en passant par les formations, regroupées en champs) et on remonte ensuite à nouveau vers le haut. Les rapports d'auto-évaluation des unités de base devraient montrer comment elles s'intègrent à la stratégie de site (fut-ce avec des « preuves » artificielles, l'essentiel étant de le noter dans le rapport et de faire semblant le jour de la visite). Cette bureaucratie inouïe n'a choqué que deux membres du conseil, Rémi Mosseri et moi, qui en avons pointé avec sévérité l'artificialité, l'inefficacité et la lourdeur et avons voté contre. L'avenir nous a donné raison : après application à une vague, on a constaté qu'elle était inapplicable en l'état, ne donnant pas de résultats et occupant les experts et les évalués pendant une trop longue période. Une simplification est à venir.

En évaluant ces structures territoriales, le Hcéres n'avait pas prévu initialement de synthèse autre que régionale, comme si chacune de ces structures appartenait à un petit pays indépendant et n'avait aucun lien avec une politique nationale de l'ESR : une vision morcelée de petites féodalités. Ce n'est que maintenant qu'ils se rendent compte de la nécessité d'une vision nationale : des synthèses par domaine disciplinaire seront produites, à commencer par les maths.⁶

Pour les UMR, le décret du CNRS révisé a réhabilité le rôle du comité national comme instance d'évaluation : il y est stipulé que les sections s'appuient pour évaluer sur tous les documents produits par un laboratoire, et, « le cas échéant » sur le rapport Hcéres. Cela place le CoNRS sur le même plan que le Haut conseil : nous sommes en présence de deux évaluateurs « concurrents », ce qui peut être à l'avantage du CoNRS s'il saisit cette chance. Le Hcéres ayant déjà trop à faire avec les universités, il ne revendique pas forcément les laboratoires. Le CNRS, quant à lui, n'a pas fait appel au Hcéres pour sa propre évaluation : il a mis en place une procédure et un comité de visite ad hoc, qu'il a fait ensuite valider par le Haut conseil. Le hic est que pour une UMR *toutes* ses tutelles doivent être d'accord : la direction du CNRS s'est ainsi exonérée d'actions volontaristes de réévaluation du rôle des instances. Le SNTRS à l'époque avait vu une mainmise de la CPU. Le problème est que les sections ne sont pas vraiment mobilisées pour récupérer leur mission d'évaluation : la communauté s'est contentée de la suppression des points les plus litigieux de l'AERES et, vu la charge de travail que représente l'organisation de l'évaluation de A à Z, les sections se contentent souvent de reproduire en partie les remarques du rapport Hcéres, parfois sans même lire le rapport d'auto-évaluation du laboratoire. Les collègues, même les élu.e.s, sont tellement surchargé.e.s de travail, que leur conscience de représentant.e de la communauté passe au second plan.

⁶ Quand j'avais posé la question des synthèses nationales pour la première fois au conseil, ils semblaient un peu perdus : oui, certes, ce serait utile, mais non, on n'en a pas prévu. Encore une fois les bureaucrates pensent connaître la réalité dont ils sont éloignés.

Le Hcéres prend la place qu'on le laisse prendre : il a la structure opérationnelle, mobilise ses experts, fait les visites, produit les rapports. Pour le remplacer, un autre rapport de forces est nécessaire, mais aussi des moyens logistiques que nos directions ne sont pas prêtes à fournir. Le Hcéres peut aussi jouer sur l'ambiguïté entre évaluation « interne » et « externe », prétextant qu'il faut les deux et que le CoNRS ne fait que la première. Les deux étant des évaluations par les pairs (n'oublions pas que les membres des comités de visite sont des collègues)⁷, il faut trouver des arguments pertinents pour contester.

À l'étranger, le Hcéres conduit des évaluations d'établissements à leur demande. Il semblerait que « la méthode française d'évaluation » soit prisée dans plusieurs pays : Arménie, Ukraine, Kazakhstan, Mongolie, Pérou, Vietnam ; en Afrique francophone (Togo, Bénin...), le Hcéres a évalué des masters financés par la Banque mondiale (surtout en STS), qui veulent poursuivre après la fin de ce financement. Les établissements étrangers paient pour leur évaluation qui a un coût. Contrairement à la France, où c'est le ministère et non le Hcéres qui donne l'accréditation, l'évaluation à l'étranger a comme but l'accréditation (ou non) des établissements.

Comités de visite Hcéres : l'histoire d'une défaite et quelques pistes pour l'avenir

L'AERES avait complètement marginalisé les IT dans ses comités. Certes, les visites comportaient une séance de rencontre avec les IT du laboratoire, mais souvent elle était ignorée par les délégué.e.s scientifiques et il fallait le leur rappeler. Rien de spécifique dans les référentiels ou les instructions de rédaction des rapports ne concernait les IT (cela a un peu changé avec le Hcéres, sans pour autant inclure dans les référentiels des points spécifiques sur la politique IT de l'unité). Cette marginalisation était décriée par les IT, et n'apportait rien aux chercheurs, dont une partie était sensibilisée sur la complémentarité IT-chercheurs au sein des UMR. Notre syndicat était l'un des premiers à protester de la façon la plus claire et la plus audible, y compris en faisant voter plusieurs motions au comité national, en interpellant nos directions, et en allant rencontrer le HCERES avant même sa mise en place officielle. Cela a été l'un des principaux points abordés quand le Président Cosnard a rencontré un par un les membres du conseil avant ses débuts. Il a promis d'intégrer officiellement les IT comme membres à part entière des comités de visite, et il l'a fait. Tous les membres du conseil n'étaient pas convaincus de l'utilité des IT dans les comités. Étant la seule représentante de cette communauté au conseil, j'ai dû argumenter pour les convaincre, et parfois changer les référentiels pour les adapter aux spécificités IT (qui ne sont pas tous « des cadres administratifs » [sic]).

Cette avancée réelle s'est vite mue en défaite, tant dans la phraséologie syndicale que dans les faits : nous avons mis du temps pour apprécier l'avancée à sa juste mesure, car, dans notre proposition, l'important n'était pas « un membre IT », mais « un.e élu.e C » qui représenterait les IT. Le Hcéres, quant à lui, ne voulait pas de priorité pour les élu.e.s, malgré notre argumentation pertinente sur leurs avantages manifestes : expérience d'une instance d'évaluation, donc pas besoin d'une longue formation ; volontaires pour pratiquer l'évaluation ; représentant les collègues qui les ont élu.e.s, ils et elles ont une haute conscience de leur mission, puisque la fonction d'élu.e les rend redevables envers la communauté. Le Hcéres n'a pas contesté nos arguments, mais a voulu imposer son contrôle : adressé aux universités, un « appel à volontaires » a été lancé en 2016. Le CNRS ne l'a jamais reçu, aux dires de la direction. Le but affiché était d'avoir des experts BIATSS, qui ne sont pas au comité national. Le SNTRS a donc interpellé le Président Fuchs en lui demandant d'envoyer au Hcéres une liste d'experts IT comportant tous les noms des élu.e.s C du comité national. Il a prétexté que c'était le travail de la CPCN. C'est là où les choses se sont gâtées.

Le Hcéres a profité du vide temporaire dû au changement de mandat des sections en juin 2016, qui a entraîné un renouvellement conséquent de leurs membres et un changement à la tête de la CPCN. Les universités ont peu à peu « placé » leurs personnels, choisis sur des critères le plus souvent opaques ou sur le simple volontariat. Les deux autres représentants du CoNRS au conseil du Hcéres n'ont pas été réélus, leur participation est devenue aléatoire (leurs syndicats ne leur ont pas demandé de démissionner pour être remplacés). Les contacts privilégiés du SNTRS avec le précédent président de la CPCN ne se sont pas renouvelés avec le nouveau, qui n'a répondu à aucune de mes sollicitations. Le Président Cosnard avait beau dire qu'il ne voulait pas du tout

⁷ Au début de l'AERES, le SNCS-FSU avait lancé une consigne aux chercheurs de *ne pas se porter candidat aux comités* organisés par l'agence. Certains de ses membres l'ont suivie. Mais le résultat était le contraire de celui attendu : d'une part les universitaires n'avaient aucune consigne, et y ont candidaté, donc l'AERES n'a pas manqué d'experts ; d'autre part, les comités de visite des UMR ne comportant pas de personnels CNRS, comprendre le fonctionnement d'un laboratoire de recherche était difficile et souvent préjudiciable à une bonne évaluation.

« exclure les élu.e.s, mais les inclure : faire venir les élu.e.s passé.e.s, présent.e.s et futur.e.s [sic] », donc appeler les collègues à candidater pour faire partie du « vivier », dans les faits chacun s'est débrouillé tout seul.

Devant cette impasse, deux démarches ont été entreprises au nom du SNTRS : l'une envers tous les syndicats qui avaient des élu.e.s au comité national (mail adressé à leurs directions déjà fin 2015) pour leur demander d'agir tous ensemble face à l'inertie de la direction du CNRS, la contraindre de donner la liste des élu.e.s C au Hcéres ; l'autre en direction du nouveau président de la CPCN, pour la même chose. Aucune n'a eu de réponse. Le SNTRS s'est retrouvé seul dans une bataille qui concernait tout le monde.

Cependant, même seul, notre syndicat aurait pu mobiliser ses forces et créer une dynamique dans la communauté des IT. Cela n'a pas eu lieu pour des raisons internes et externes.

Les raisons externes : la communauté ne semblait pas sensibilisée à la question des élu.e.s C, mais seulement à celle de la participation des IT à l'évaluation. Quand cette participation est devenue une réalité, très peu se sont posés la question de la réelle représentativité des IT du « vivier » Hcéres.

Les raisons internes : entre élu.e.s C SNTRS il n'y avait pas de consensus sur une revendication de participer aux comités organisés par le Hcéres, du fait que l'AERES avait laissé des séquelles et que la désignation « expert » était jugée incompatible avec la fonction élective, car elle impliquerait une dépendance du Hcéres qui nomme les « experts » et imposerait le silence aux syndiqués les empêchant de rendre des comptes à leurs électeurs. Autre désaccord, l'éventuelle participation des élu.e.s C des CSI aux comités Hcéres (pour élargir les possibilités) : certains la soutenaient, quand d'autres y voyaient un dessaisissement des sections. La proposition d'inciter nos propres élu.e.s C de faire partie du vivier, ce qui pourrait entraîner les autres, n'a pas abouti, malgré la clarification que la désignation « expert » signifiait « membre de plein droit » du comité, ce que nous souhaitions depuis longtemps pour ne plus être marginalisés comme « observateurs ». L'argument de la participation à la rédaction du rapport officiel d'évaluation n'a pas non plus obtenu la majorité au BN, même si plusieurs de nos élu.e.s C la souhaitaient pour que leur avis compte. On s'acheminait vers une séparation plus ou moins étanche : laisser le Hcéres organiser ses comités sans les élu.e.s C, et inciter ces derniers à organiser leurs propres visites pour voir les IT des labos. Ne pas s'occuper de l'évaluation globale des UMR, mais seulement des conditions de travail des IT.

L'absence de consensus a conduit à des actions individuelles, selon ce qui était pratiqué dans les communautés (si des pratiques existaient déjà), ou selon ce qui était considéré comme le plus propice à promouvoir une parole SNTRS : là où les conseiller.e.s scientifiques Hcéres prenaient en compte les propositions des sections, faire partie des comités de visite habituels ; là où il y avait exclusion, presser les instituts à missionner les élu.e.s C pour rencontrer les IT des laboratoires hors comités Hcéres, et rapporter ensuite devant la section ; là où les élu.e.s C étaient acceptés mais ne pouvaient pas y aller (à cause de leur appartenance à des labos de la vague évaluée), donner une liste de noms susceptibles de les remplacer aux comités Hcéres.

Toutes ces pratiques variées avaient leur légitimité et ont produit des résultats, nos élu.e.s étant des personnes de confiance et de conscience avec un haut sens des responsabilités. Mais cette variété n'a pas créé de dynamique de mobilisation, ni de rapport de force, ni de sensibilisation des collègues, ni n'a eu d'écho auprès de la CPCN ou de la direction du CNRS. Les conseiller.e.s scientifiques Hcéres ont continué leurs pratiques variables, que les syndicats avaient critiquées à plusieurs reprises par le passé.

Pouvons-nous pour autant dire que l'avancée s'est soldée par un échec ? Nous avons réussi à sensibiliser nos élu.e.s C aux questions d'évaluation, au point qu'ils et elles demandent souvent des modèles de rapports et des listes de questions à poser en situation. Nous avons levé des lièvres grâce à ces visites ou à leur marge, gagné en confiance dans la communauté. Nous avons réussi à débattre entre nous et à reconnaître que tout n'est pas noir, ni perdu, que notre présence au conseil du Hcéres n'est pas une capitulation, un reniement de l'engagement syndical, mais qu'elle peut contribuer à armer nos élu.e.s et adhérent.e.s avec une somme d'information difficilement accessible autrement. Tout cela ne minimise pas la défaite, mais en atténue les effets négatifs.

Le chemin du consensus n'est pas encore pris, car nos pratiques de communautés et notre culture scientifique et professionnelle sont diverses. Chercher à les uniformiser à tout prix n'est peut-être pas l'objectif le plus profitable pour le syndicat. Par contre, outiller nos élu.e.s, les suivre au quotidien, produire les référentiels demandés renforcera les liens et l'esprit collectif. Ne pas idéaliser le passé, mais regarder l'avenir en nous appuyant sur les forces du présent : est-ce si difficile ?

Comme la guerre est « une affaire trop sérieuse pour la laisser aux militaires », ainsi l'évaluation est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux bureaucrates spécialisés. Notre syndicat devra commencer une réflexion sur l'évaluation : en tant que représentants de nos collègues dans les instances de la communauté, comment souhaiterions-nous la voir menée, par qui, selon quels principes, afin qu'elle soit réellement ouverte et démocratique, éthique et transparente, exigeante et profitable pour les évalués, au service de la science et de ses travailleurs. Les élu.e.s des instances scientifiques ont un rôle primordial à jouer dans la conduite d'un tel chantier.

Conseil scientifique du CNRS des 22-23 janvier 2018

Compte rendu des élu.e.s du conseil

Rappel de la composition du conseil scientifique
<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=116>

Résumé :

- Actualité : communiqué de presse, séminaire du CS
- Préparation de la campagne 2018 de concours de recrutements de chercheur.se.s
- « Biases de genre dans l'évaluation scientifique »
- Le référent déontologue du CNRS ; premières pistes d'organisation de la fonction
- Articulation projets/équipements structurants/IR/TGIR
- Présentation de l'INSHS
- Présentation des travaux scientifiques de Petra Rudolf
- Recommandation : soutien au programme PAUSE

Points d'actualité

- Les membres du CS ont travaillé à un communiqué de presse (ci-dessous)

Les membres du Conseil Scientifique du CNRS ont appris par la presse l'arrêt des fonctions d'Anne Peyroche à la Présidence intérimaire de l'organisme. Ils s'étonnent que son mandat n'ait pas été mené à son terme alors que la nomination du prochain Président était prévue pour la semaine suivante. Quelles que soient les raisons profondes qui ont motivé l'arrêt de ces fonctions, le Conseil Scientifique observe que les décisions qui ont conduit à cet état de fait, dans un contexte de mises en cause anonymes et répétées sans la moindre modération scientifique sur des réseaux sociaux, n'ont pas bénéficié de la mesure et de la sérénité qui sont nécessaires dans ces circonstances.*

**chercheur.se.s, enseignant.e.s-chercheur.se.s, ingénieur.e.s de recherche, représentant.e.s d'entreprises, français.e.s et étranger.e.s*

- Séminaire de fin de mandat sur « ce qui nous empêche de faire de la recherche » : le bureau qui se réunira le 14 février doit faire une proposition de déroulé de la journée pour début mars au plus tard : 1) Date : il est prévu de l'adosser au prochain CS d'avril (le 18 ou le 20 avril) 2) Thèmes envisagés : l'emploi scientifique 4 ans après ; l'effet de la multiplication des appels d'offres ; les réseaux sociaux et plus largement l'intervention citoyenne dans la politique de recherche ; la science spectacle, les publications exagérées ; l'impact du numérique en général sur la pratique de la recherche. Le séminaire réunira les membres du CS et d'autres instances du CNRS, l'objectif étant de produire un texte largement diffusé.

Préparation de la campagne 2018 de concours de recrutements de chercheurs

Autorisation exceptionnelle à concourir en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2017 (décision du Conseil)

Vote : 3 candidat.e.s, refusé.e.s

Propositions de nominations au jury d'admission des DR

Avis : unanimité pour la liste proposée

Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts (sur proposition des sections)

Avis : unanimité pour

Approbation des synthèses des échanges de la réunion des 23 et 24 novembre 2017 (vote du Conseil)

Adopté : unanimité -1 abstention

« Biais de genre dans l'évaluation scientifique » Présentation : Elisabeth Kohler, Mathieu Arbogast, pour la Mission pour la place des femmes au CNRS

-La présentation (qui peut être récupérée auprès de Mathieu Arbogast ou de membres du CS et qui comprenait une ample bibliographie constituée d'articles scientifiques sur le sujet) avait pour but de balayer toutes les entrées, en partant d'un point d'interrogation sur l'évaluation du mérite. Une démarche « OTM-R » est promue au niveau européen, pour des recrutements « ouverts, transparents, méritocratiques dans le secteur de la recherche ». Mais cela pose la question des biais de genre dans l'évaluation même du « mérite », ainsi que de tout le parcours antérieur aux recrutements. La présentation revient donc sur la menace du stéréotype (des asymétries récurrentes de l'enfance jusqu'à la recherche), le poids de normes masculines de réussite dans l'ESR engendrant par exemple le « syndrome de l'imposteur », l'importance de certaines étapes du cycle de vie académique (thèse et post-doc, encore assez peu étudiées ; candidatures CR pour lesquelles les femmes semblent moins postuler lorsque l'âge s'élève, suite de carrière avec souvent un avantage masculin dans les promotions comme DR), sexe des évaluateur.trice.s (il n'est pas sûr qu'il ait un effet sur les biais de genre), responsabilités exercées (fonctions plutôt électives pour les hommes, administratives, plus souvent considérées comme du « sale boulot », pour les femmes), le *peer review*, les citations et le choix de *reviewers*, les présentations scientifiques orales (les femmes sont plus souvent interrompues), la définition de « l'originalité » (stéréotypes du garçon doué et de la fille travailleuse), l'accès aux financements et récompenses, l'effet de la parentalité sur la carrière (encore peu étudié).

-Perspectives de travail avec le CS : observations du concours 2015, colloque le 8 mars 2018. Les échanges laissent apparaître une relative déception de membres du CS, qui auraient aimé savoir ce que peut décider l'organisme (au vu d'autres initiatives européennes), être informé.e.s d'un « passage à l'acte » et même déjà de premiers résultats. En réponse, un focus est signalé sur la période critique du post-doc où on ne s'intéresse pas suffisamment à la carrière des jeunes, période qui demanderait plus de *coaching*. Sont aussi mentionnés un effort dans la formation de certains ESPE (ex-IUFM) et la rédaction de certains manuels (mathématiques par ex.), pour prendre en compte les problèmes intervenant dès l'enseignement primaire ou secondaire. D'autres points sont mis en avant lors de la discussion par des membres du CS : droit à la déconnexion, (question de la disponibilité permanente), possibilité lors des recrutements d'intégrer un regard extérieur (cf. le rôle des élu.e.s C non spécialistes dans les jurys de recrutement d'IT), etc.

Le référent déontologue du CNRS ; premières pistes d'organisation de la fonction Prés. : Joël Moret-Bailly

-Il s'agit de mettre en place un.e ou des déontologue.s suite à la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. La mission première pressentie par le préfigurateur du poste, professeur de droit, est le conseil aux agents sur des sujets tels que la probité, l'intégrité (scientifique), la laïcité, le cumul d'emplois ou le conflit d'intérêts. Il s'agit donc de questions plus larges que des seules questions scientifiques. Parmi les autres missions, notons la formation et l'enquête déontologique. Dans ce rôle, une personne déléguée par institut serait souhaitable, avec un besoin de compétences à la fois juridiques et scientifiques.

Q: Quels rapports avec le CS ? le COMETS ?

R/ Il faut distinguer la légitimité du CS et l'indépendance du ou de la déontologue, indépendance qui se gagne par la pratique. Le COMETS a pour sa part un rôle de réflexion qui pose des normes générales, alors que le ou la déontologue est opérationnel.le dans des cas précis, « n'est pas là pour inventer de nouvelles normes mais pour les faire appliquer »

Q: Pourra-t-on appeler anonymement ? Quels modes de saisine ?

R/ Rappel que la dénonciation anonyme n'est en général pas considérée en France ; de toute façon le ou la déontologue est tenu.e au secret (sauf cas où l'autorité judiciaire diligenterait une enquête dans une équipe, etc.), donc il n'y aurait pas d'intérêt à rester anonyme. Pas d'auto-saisine dans les textes: c'est la culture des juristes de ne pas vouloir maximiser les des saisines. Mise en avant de la régulation sociale dans les laboratoires (sorte de résolution à l'amiable qui doit s'imposer dans la plupart des cas).

Q: Quelle place pour les chercheur.se.s ? Veut-on des DAS chargé.e.s de la déontologie ou des juristes engagé.e.s pour l'occasion ? Les sociétés savantes font souvent un travail sur la déontologie (chartes, etc.), s'agit-il de le prendre en compte ?

R/ Il peut être utile de connaître les habitudes de chaque discipline, par exemple le ou la déontologue pourrait nous demander nos règles de signature par communauté. Mais l'important est d'avoir des compétences juridiques car une déontologie contraire au droit perdrait toute valeur. Ne semble pas retenir la mention faite des sociétés savantes et pointe le manque de spécialistes de droit de déontologie pour écrire des chartes.

Q: Existe-t-il déjà des textes de références ? L'éthique n'est pas le droit. Quid de l'éthique au niveau de l'organisation versus celle des chercheur.se.s ?

R/ Ici il est plutôt question d'éthique organisationnelle ; après dans le cas d'un détournement de fonds par exemple, le droit commun s'applique. Il existe des normes internes *a minima* pour le CNRS, déclinées à partir de normes nationales (cf. Signature de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche 29 janvier 2015). Elles ne demandent qu'à être qualifiées.

Articulation projets/équipements structurants/IR/TGIR Présentation : Gabriel Chardin

-Rappel de quelques chiffres : 21 TGIR et environ 80 IR sur la feuille de route nationale, le CNRS participe à l'ensemble de ces TGIR et à la majeure partie des IR. Le CNRS est le principal acteur français avec 55 % des financements TGIR/IR (500 millions d'euros pour la France, 2016) – rappel du contexte budgétaire 2018 : +10.5 M€ pour le soutien aux laboratoires, +8.6 M€ pour le financement des IR-TGIR (nouveaux projets tels CTA, observatoire de sources de rayonnement gamma à très haute énergie, et *upgrades* LHC Phase 2)

-On notera désormais la mise à jour tous les deux ans du calendrier national et européen (ESFRI) (prochaines feuilles de route : juillet / septembre 2018).

-Une étude à la demande du ministère chargé de la Recherche estime les coûts complets à 1,365 milliard d'euros de tous les TGIR (opérés par le CNRS ou par d'autres organismes) hors ITER et spatial, dont près de 39 % pour les frais de personnel. Ceux-ci ne sont pas en général majoritaires, sauf dans les IR-TGIR SHS. Par contre, la part des salaires dans la subvention d'Etat du CNRS est de 83% ; même avec les ressources propres, cette part est encore de 74%.

-Emergence repérée au niveau des structures nationales, qui vont se coordonner et bénéficier de financements européens dans une période de maturation décennale (exemples de projets donnés, dans les catégories : Biologie-Santé, Sciences Matière – Ingénierie, Système Terre et Environnement, Numérique-Mathématiques-Calcul-Données ; une présentation détaillée est disponible sur demande)

Parmi les échanges avec les membres du CS : le basculement de lignes du budget des actions communes (précisément Agrégat 2 titre 6) n'impliquera plus de gel de précaution sur les investissements, en ce sens c'est satisfaisant. La labellisation ESFRI entraîne finalement assez peu de financement direct par l'Europe.

Présentation de l'Institut des sciences humaines et sociales Présentation : Francois-Joseph Ruggiu

-Présentation axée sur la politique scientifique de l'institut. S'inscrivant résolument dans la transformation systémique de l'ESR en cours, les idées et priorités portées par le directeur d'Institut marquent une continuité avec son prédécesseur. Se trouve ainsi confirmée l'idée forte que le CNRS n'est pas une agence de labellisation et qu'il n'a pas vocation à être partout, en phase aussi avec le programme d'Antoine Petit pour le CNRS.

-Parmi les points forts de l'INSHS, on notera l'interdisciplinarité et l'internationalisation (« pas de site de niveau mondial sans recherches en SHS de niveau mondial »), des priorités scientifiques avec l'idée de garder ouvert le spectre disciplinaire et thématique, mais d'afficher des priorités méthodologiques (études aréales nécessitant notamment des compétences linguistiques spécifiques, quantification, modélisation, humanités numériques, approches de genre), des champs émergents ou en restructuration comme les *war studies* ou les disciplines peu présentes dans les universités (anthropologie, archéologie). Ces orientations doivent tenir compte de la diversité des disciplines à l'intérieur même de l'INSHS.

Echange avec les membres du CS

Q: La présentation a insisté sur les avantages des personnels CNRS en termes de temps disponible et de mobilité thématique et géographique, en risquant d'impliquer que la plupart des EC étaient plus loin d'une « culture de la recherche ». Est-ce que la volonté de ne pas disperser les forces n'a pas, trop souvent, conduit à désuumer les unités avec peu de chercheur.se.s CNRS ? Quid des étudiant.e.s souhaitant poursuivre en M ou

Dans une aire géographique vidée de ses UMR SHS ? Ne peut-on pas maintenir chaque discipline SHS adossée à chaque université dite « de masse » ?

R/ La clé d'entrée reste scientifique et la question des ressources, très limitées, reste primordiale. L'absence d'UMR n'empêche pas d'avoir de très bonnes EA, « souvent au plus haut niveau mondial », dont certaines ne souhaitent même pas être labellisées. FJR ne croit pas aux risques évoqués. Les sites ne méprisent plus les SHS, les Universités leur affectent même du personnel BIATSS.

Q: Le modèle prôné par le directeur d'Institut (comme son prédécesseur et celui de l'INS2I), mettant en avant la concentration des forces (notamment pour l'affectation des chercheur.se.s) et le discours de l'excellence, laisse perplexe plusieurs membres du conseil (D'autres instituts, comme en chimie et en mathématiques, raisonnent plutôt en termes de maillage territorial.)

R/ La concentration des forces (revendiquée, contre le « saupoudrage ») est corrigée par l'existence de réseaux (GIS, GDR) qui incluent des UMR mais aussi des EA. Dans le cadre de principes généraux on note que la direction de l'Institut est prête à examiner au cas par cas toutes les situations particulières.

Q: Les émergences citées dans la présentation (sécurité, religions, sciences de l'éducation, du comportement) paraissent venir de la société civile ou des ministères plutôt que des laboratoires. Comment repère-t-on ces émergences ? Comment décide-t-on par exemple de créer un GIS ?

R/ Il n'est pas anormal de réagir à ce qui vient des ministères, il s'agit d'une recherche publique au service de l'Etat. Pour un GIS, ce n'est pas la direction de l'Institut qui décide seule. La base est consultée (EA/UMR) avec aussi les partenaires et les thèmes émergent à l'intersection de ces 3 stimuli.

Q: Par quelle procédure et suivant quelles logiques les recrutements de chercheur.se.s sont-ils répartis entre sections de l'INSHS ? (le CS vote sur la répartition entre Instituts, mais aucune instance ne vote sur la répartition entre sections)

R/ La première logique est le remplacement des départs à la retraite : la direction de l'Institut regarde leur nombre par section. Elle corrige à la marge pour les sections qui en ont très peu, où le concours n'aurait sinon pas de sens car il y aurait trop peu de postes. Surtout, les postes qui cette année venaient en plus des départs en retraite sont allés à l'interdisciplinarité : 6 postes en CID 53, 4 postes en sections 6, 7 et 26 (il s'agit là de recruter des chercheur.se.s en informatique et en neurosciences dans des laboratoires de l'INSHS).

Présentation des travaux scientifiques de Petra Rudolf (Groningen, Pays-Bas)

-Exemples de résultats fondamentaux obtenus avec son groupe des Surfaces et des couches minces, dans le domaine des nanosciences, en lien avec la biologie pour les applications finales (laboratoire sur puce *lab-on-chip*, scanners médicaux avec moins de matériau donc moins coûteux) : (i) production de moteurs moléculaires en rendant une surface plus mouillable par induction de la lumière, ce qui permet de déplacer des gouttes de liquides sur de faibles échelles, (ii) observation du phénomène de supraconductivité du borure de magnésium à la température de 39 Kelvins à partir de seulement 4 couches atomiques, (iii) illustration d'un suivi des alliages Heusler changeant de structure sous l'effet d'un champ magnétique : le résultat révèle une durée très rapide (de l'ordre de 10 picosecondes) ; par ailleurs, la réversibilité est assurée plus de 100 millions de fois sans altération du matériau.

Adoption des recommandations (vote du Conseil)

Recommandation pour un soutien renforcé du programme PAUSE (Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil) par le CNRS. **(Vote : unanimité pour)**

Le CS est préoccupé de la situation tragique dans laquelle se trouve un grand nombre d'universitaires au Moyen-Orient et en Turquie. Il salue les résultats du programme PAUSE qui a été mis en place par les institutions d'enseignement et de recherche en France, pour l'accueil en urgence des scientifiques en exil. Il recommande au CNRS de nommer un.e référent.e PAUSE pour que les laboratoires de l'organisme puissent mieux contribuer à cet accueil et qu'une ligne budgétaire de soutien complémentaire soit mise en place, comme requis désormais par le programme PAUSE.